

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-et-deux, le 7 octobre, le Conseil Municipal de la commune de **Les Lèches** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame CHAIGNEAU Odette, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 03.10.2022

Présents : Mme CHAIGNEAU Odette, Mrs GEORGES Philippe, GABARD André, Mme CRESTIA Marie-Thérèse, Mrs CHUPEAU Philippe, VANHOLDERBEKE Michel, REY Yaël, Mmes DUFOUR Carine e GAUFFRE Monique

Absents excusés : Mme SURGET Charlène et Mr GUIONIE Ludovic.

Secrétaire de séance : Mme GAUFFRE Monique

Objet : Choix entreprise pour l'achat de panneaux de signalisation

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des deux devis qu'elle a reçu concernant l'achat de panneaux de signalisation :

	Wordplas Signalisation	Signalisation 24
Montant HT	727.03 €	375.38 €
Montant TTC	872.44 €	450.46 €

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de Signalisation 24, le mieux disant.

Objet : Changement d'horaire d'extinction de l'éclairage public

Dans le but de réaliser des économies budgétaires, de limiter la consommation d'énergie et de protéger la biodiversité, Madame le Maire propose de revoir l'extinction de l'éclairage public en hiver de 22 heures 30 à 6 heures et en été de 23 heures à 6 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, trouve cette idée bien fondée et décide l'extinction de l'éclairage public en hiver de 22 heures 30 à 6 heures et en été de 23 heures à 6 heures. La date de mise en route sera fixée avec le SD24 et un arrêté sera pris pour acter ces nouvelles mesures.

Objet : Rapport de CLECT

Vu le rapport de la CLECT réunie le 13 septembre 2022 ;

La CCICP propose un retour aux communes de la compétence voirie, la compétence ayant été prise sans attribution de compensation, l'impact sur les AC est nul.

Madame le Maire propose l'adoption du rapport de la CLECT au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte cette CLECT.

Objet : Modification des statuts de la CCICP

Vu la loi engagement et proximité du 27/12/2019 ;

Considérant le retour de compétence voirie aux communes ;

Le Conseil communautaire après avoir délibéré :

- A modifié dans l'annexe aux statuts la voirie communautaire :
 - Article 1 du II : Les routes redeviennent de compétence communale sauf celles partagées pour la véloroute voie verte
 - A l'article 7 du II : supprime Maurens pour le CAS'ADO
- A modifié l'article 2 des statuts alinéa 5 (GEMAPI) : la CDC n'exerce plus la compétence GEMAPI depuis 2018 (côté SMBI) et 2019 (côté CAB)
- La loi supprimant les compétences optionnelles, les statuts et annexes sont rédigés ainsi:
 - **I** Compétences obligatoires
 - **II** Compétences supplémentaires :

- 1) Compétences supplémentaires relevant du II de l'article L. 5214 du CGCT) (= anciennes compétences optionnelles de la CCICP)
 - 2) Autres compétences supplémentaires (= anciennes compétences facultatives de la CCICP)
- Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces changements.

Objet : Programme Local de l'Habitat de la CCICP

Vu les articles L. 302-1 à L. 302-4-1 du Code de la construction et de l'habitation ;

Madame le Maire propose d'adopter le programme local de l'habitat de la Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord, ce document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

La communauté de communes n'est pas soumise à obligation de PLH, néanmoins elle a souhaité fixer des objectifs stratégiques partagés avec ses communes membres.

Le PLH permettra de renforcer les actions mises en œuvre dans le cadre de l'Opération de Revitalisation Territoriale.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Objet : Décisions modificatives n°2/2022

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2022 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les opérations ci-après.

Section investissement :

Numéro	Articles	Dépenses	Recettes
673	Titres annulés sur exercice antérieur	+ 700.00	
022	Dépenses imprévues	- 700.00	
	TOTAL	0.00	0.00

Objet : Questions diverses

- @ctes : achat d'une clé AGEDI pour envoyer les actes par messageries
- Retour du stagiaire (Lucas) du 10 au 25 octobre
- Moyen de locomotion pour Mickaël pendant le travail : un vélo avec une remorque (ce sera un don de Mr GEORGES Philippe). Achat d'un casque par la commune.
- Location Annexe mairie : 5 dossiers : ont été retenu Mr BRIANT Fabrice et Mme VERSINI Brigitte. Important : que les deux personnes soient solidaires dans le bail « Preneurs conjoints et solidaires ».
- Noël des Seniors (à partir de 75 ans : 38 personnes) et personnel (6 personnes). Achat coffrets aux armoiries de la commune « Les Chocolats du cœur ».